

**COMMISSION RÉGIONALE FORÊT BOIS
FORMATION RESTREINTE DU 14 DÉCEMBRE 2017
RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

La séance est présidée par Mme Céline BOUEY, représentant la DRAAF des Pays de la Loire.

Assistaient à cette réunion :

M. Christian WEBEN pour le CRPF,
M. Jean-Marc LACARELLE pour la propriété forestière privée,
M. Dominique LEMEUNIER pour les coopératives forestières,
M. Anthony BAREL pour les gestionnaires forestiers professionnels,
M. Eric MAUCORPS pour les entreprises de travaux forestiers,
M. Nicolas VISIER pour l'interprofession régionale du secteur de la forêt et du bois,
M. Francois-Marie BOUTON pour les associations de protection de l'environnement agréés,
M. Aurélien BROCHET (DDT72) pour les DDT,
M. Alain UNVOAS pour la Région Pays de la Loire,
M. Frédéric LETOUZE (IGN), en tant qu'expert,
MM Bernard DELVIT, Loïc LE CALVEZ, Mmes Catherine MAISON, Mélanie SORIN pour la DRAAF.

Étaient excusés :

M. Geoffroy de LAVERGNEE pour les experts forestiers,
Mme Guylaine ARCHEVEQUE pour l'ONF,
M. Olivier CHAPEAU et M. Hervé DROUIN pour les industries du bois,
M. Pascal NORMANT pour la DDT49.

Cette commission vise à préparer les sujets techniques en amont des CRFB plénières et constitue l'instance de sélection des dossiers de demande d'aide du FEADER pour les dispositifs "forêt" du PDRR.

1 - Dossiers d'aides forestières (présentation B. DELVIT) :

1.1 - Demandes d'aide à la desserte PDRR (cf liste des dossiers en annexe 1, sélection & financements) :

- 7 dossiers pour 16 places de dépôt et de retournement.
- 6 dossiers sont éligibles avec un minimum requis de 5 points, soit 14 places.
- Le dossier du GF DE MONTGUYON est irrecevable, le volume mobilisé n'ayant pas pu être validé. Cette propriété ne présente pas de garantie de gestion durable à cause d'un défaut d'application du PSG (coupes non réalisées dans le délai légal de 4 ans).
- Les 6 dossiers éligibles obtiennent un avis favorable.
- Aide totale : **48 094,37 €** : 22 604,36 € État (47 %)
25 490,01 € FEADER (53%)

1.2 - Demandes d'aide au reboisement PDRR (cf liste dossiers en annexe 1, sélection & financements) :

- 4 dossiers de reboisement pour 33 ha.
- Dossiers éligibles avec une note supérieure ou égale à 10 points.
- Avis favorable pour la totalité des dossiers.
- Aide totale : **54 758,43 €** : 13 689,61 € État (25 %)
41 068,82 € FEADER (75%)

1.3 - PDRR enveloppes disponibles :

- Enveloppe annuelle MAAF 2017 (desserte & reboisement) :
 - 39 467 € disponibles sur les 70 543 € de l'enveloppe État 2017 après la CRFB du 8 juin,
 - 3 173,67 € de solde non utilisé.
- Enveloppes pluriannuelles FEADER (reste disponible au 01/01/2018) :
 - Desserte : 19 381,50 €
 - Reboisement : 107 558,71 €
 - Enveloppes insuffisantes pour satisfaire les besoins 2018, un redéploiement des enveloppes sous-utilisées sur les autres mesures forestières du PDRR permettrait de satisfaire les besoins.

1.4 - Bilan 2017 de l'ensemble des aides :

PDRR desserte (0403)

- 29 places financées.
- un volume mobilisable sur 10 ans de 37 000 m³

PDRR reboisement (0805)

- 79 ha financés.

DYNAMIC Bois reboisement

- 120 ha financés.

1.5 - Perspectives 2018 :

Maintenir la dynamique enclenchée sur le PDRR sur les bases actuelles si les enveloppes FEADER sont suffisantes.

Mettre l'accent sur DYNAMIC Bois en matière de reboisement (30 % de l'enveloppe DYNAMIC Bois 2015 a été consommée).

2 - Avenant au Comité paritaire pour l'Équilibre Sylvo-Cynégétique (Céline Bouey) :

Compte-tenu de l'importance croissante des enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique, et dans le souci d'une harmonisation de la situation avec les autres régions, il apparaît nécessaire que les établissements publics de l'État concernés par ce sujet – Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et Office National des Forêts – puissent intégrer ce comité en tant que membres à part entière. L'ONCFS et l'ONF ont été sollicités en ce sens. Suite à leur réponse, la DRAAF demandera l'avis du Conseil Régional sur la nouvelle composition du comité paritaire ; un arrêté modificatif sera ensuite proposé à la signature de Mme la Préfète.

L'installation de ce comité paritaire pour l'équilibre sylvo-cynégétique est prévue en 2018.

Il est par ailleurs précisé que l'arrêté DRAAF n°2016/384 du 12 juillet 2016 relatif à la composition de la CRFB devra également être mis à jour suite à des modifications intervenues depuis le 12/07/2016.

3 - La Forêt Bouge (Mélanie Sorin - DRAAF et Christian Weben – CRPF) :

Se référer à la présentation en annexe 2.

Il est précisé qu'un lien est bien prévu entre le compte personnel La Forêt Bouge du propriétaire forestier et son PSG sous la base Merlin.

La question est posée de rendre accessible sur la plate-forme régionale le panel des aides régionales auxquelles peuvent prétendre les propriétaires forestiers.

4 - Point d'étape PRFB et kit IGN (Céline Bouey - DRAAF et Frédéric Letouzé - IGN) :

Le GO PRFB du 15/09 a permis de définir la méthodologie rédactionnelle du PRFB et de l'évaluation environnementale stratégique. Toutefois plusieurs contraintes n'ayant pas permis la constitution d'un seul marché pour les 2 prestations, il a été convenu :

- de lancer le marché spécifique à l'évaluation environnementale stratégique, financé par la DRAAF, sans attendre. Ce dernier a été publié le 30/10 pour un retour des offres avant le 30/11. Cinq candidats ont déposé une offre et la phase de notification des décisions est en cours ;

- le marché de recrutement d'un prestataire, chargé de la rédaction du PRFB, financé par le conseil régional et la DRAAF, sera lancé début 2018. Le prochain GO du PRFB (18/12) a comme objectif la finalisation de la base du cahier des charges de la consultation.

Les investigations complémentaires au kit IGN régional fourni par le Ministère de l'Agriculture ont pu être financées : compléments stricts d'analyse sur des segments non identifiés dans le kit fourni et analyse de l'accroissement des surfaces forestières en Pays de la Loire sur la période 2000/2010. Les résultats seront disponibles d'ici la fin de l'année. Les 1ers retours « à chaud » présentés par l'IGN témoignent de l'intérêt de ces compléments : l'augmentation des surfaces forestières (au sens large, hors lotissements, entre 2000 et 2010) est confirmée à 34 800 ha +/- 4 300 ha, soit un rythme de 2 900 ha/an au niveau régional.

Le traitement de ces compléments permettra de consolider l'état initial et d'orienter au mieux les actions du PRFB.

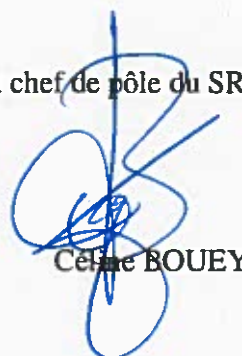
Mme BOUEY remercie les participants et clôt la séance.

Pour la Présidente du Conseil régional,
et par délégation,
Le directeur de l'agriculture, de la pêche,
et de l'agroalimentaire,



Frédéric POULLAIN

La chef de pôle du SREFOB,



Céline BOUEY

DRAAF des Pays de la Loire (SREFOB – service chargé de la forêt)
CRFB restreinte du 14 décembre 2017

4.3.2 desserte forestière – dossiers 2017 – sélection

Propriétaire	Commune	Place n°	Surface (m2)	Aide demandée	Aide plafonnée	Volume n à n+5	Volume n à n+10	Aide/m3 mobilisé	Critères de sélection	Notation	Observations
DE CADEVILLE Anne	44 PLESSE	1	380	2 508,00 €	2 508,00 €	500	500	5 €	B + C	10	projet de reboisement
COMMUNE de DURITAL	49 DURITAL	1	998	5 372,80 €	5 372,80 €	538	538	9 €	B	5	note globale 10
		2	630	3 999,60 €	3 999,60 €	1530	1559	3 €	A	10	
GF DE LA FORGE	53 PLACE	1	500	3 640,46 €	3 300,00 €	1340	1585	2 €	A	10	note globale 10
		2	500	3 640,46 €	3 300,00 €	577	637	5 €	B	5	
		3	400	2 981,59 €	2 640,00 €	219	402	7 €	B	5	
		4	500	3 640,46 €	3 300,00 €	240	655	5 €	B	5	
		5	500	3 640,46 €	3 300,00 €	215	341	9 €	B	5	
GF DE MONTGUYON	53 LA BIGOTTIERE	1	1 000	9 711,48 €	6 600,00 €						dossier irrecevable
		2	400	2 981,57 €	2 640,00 €						
GF DE MULTONNE	53 CHAMPFREMONT	1	1 000	6 529,60 €	6 529,60 €	2916	2916	2 €	A	10	note globale 10
		2	1 000	6 529,60 €	6 529,60 €	1006	1006	6 €	B	5	
GF DOMAINE DU LUART & LOGES	72 COUDRECIEUX	1	360	2 376,00 €	2 376,00 €	45	605	4 €	A	10	
		2	360	2 376,00 €	2 376,00 €	490	630	4 €	A	10	
SCI LAVOMANDR	72 STE JAMME SUR SARTHE	1	230	1 118,48 €	1 118,48 €	605	1222	1 €	A	10	
		2	300	1 444,29 €	1 444,29 €	605	1222	1 €	A	10	

16 places de dépôt et de retournement

57 334,37 €

7601 m3

14 places de dépôt et de retournement retenues

48 094,37 €

7601 m3

Critères de sélection	Notation	Code
Aide < 5 €/m3	10	A
5 €/m3 < Aide < 10 €/m3	5	B
PSG volontaire	5	C
Stratégie locale	5	D

**DRAAF des Pays de la Loire (SREFOB – service chargé de la forêt)
CRFB restreinte du 14 décembre 2017**

4.3.2 desserte forestière – dossiers 2017 – financements

Propriétaire	Commune	N° Osiris	Aide demandée	Aide plafonnée	dont Etat	dont FEADER	Avis du comité
DE CADEVILLE Anne	44 PLESSE	RPDL0403 17 DA052 0015	2 508,00 €	2 508,00 €	1 178,76 €	1 329,24 €	Favorable
COMMUNE de DURTAL	49 DURTAL	RPDL0403 17 DA052 0020	9 372,40 €	9 372,40 €	4 405,03 €	4 967,37 €	Favorable
GF DE LA FORGE	53 PLACE	RPDL0403 17 DA052 0016	17 543,43 €	15 840,00 €	7 444,80 €	8 395,20 €	Favorable
GF DE MULTONNE	53 CHAMPFREMONT	RPDL0403 17 DA052 0017	13 059,20 €	13 059,20 €	6 137,83 €	6 921,37 €	Favorable
GF DOMAINE DU LUART & LOGES	72 COUDRECIEUX	RPDL0403 17 DA052 0018	4 752,00 €	4 752,00 €	2 233,44 €	2 518,56 €	Favorable
SCI LAVOMANOIR	72 STE JAMME SUR SARTHE	RPDL0403 17 DA052 0019	2 562,77 €	2 562,77 €	1 204,50 €	1 358,27 €	Favorable
				48 094,37 €	22 604,36 €	25 490,01 €	

DRAAF des Pays de la Loire (SREFOB – service chargé de la forêt)
CRFB restreinte du 14 décembre 2017

8.5.2 reboisement – dossiers 2017 – sélection

Propriétaire	Commune	Surface		Essence objectif	Blodiv non re-boisée	Blodiv re-boisée	Revenu coupe /ha	Critères de sélection	Notation	Aide plafonnée	Aide/ha	Observations	
		totale (ha)	code										
DE CADEVILLE Anne	44 PLESSSE	10,48	PPA	8,80	1,68	1,40	1 145 €	A + E	25	14 418,36 €	1 376	Futaie-taillis très pauvre	
GF DES MARCHAIS	49 BELLEVIGNE EN LAYON	7,00	PLO	5,60		1,40	4 800 €	B	10	10 950,00 €	1 564	Futaie-taillis pauvre	
GF DE PAL	53 AVERTON	10,70	PME	8,50	0,20	2,00	591 €	A	20	18 664,80 €	1 744	Futaie inadaptes (frêne)	
DE LABBEY Marie-Noël	72 AVEZE	5,00	PSY	3,58		1,42	700 €	A	20	10 725,27 €	2 145	Taillis pauvre	
4 dossiers										33,18 ha	54 758,43 €		

Critères de sélection	Notation	Code
Revenu de coupe < 4000 €/ha	20	A
4000 €/ha < R < 8000 €/ha	10	B
4000 €/ha < R < 8000 €/ha sans *	5	C
Projet collectif	10	D
PSG volontaire	5	E
Stratégie locale	5	F
Signalaires d'une charte	5	G
SRCE ou continuité forestière	10	H

Code	Essence
CAT	Cèdre de l'Atlas
PLO	Pin laricio de Corse
PME	Douglas
PPA	Pin maritime
PSY	Pin sylvestre
OPE	Chêne sessile
ORO	Chêne pédonculé

* changement d'essence ou de structure

**DRAAF des Pays de la Loire (SREFOB – service chargé de la forêt)
CRFB restreinte du 14 décembre 2017**

8.5.2 reboisement – dossiers 2017 – financements

Propriétaire	Commune	N° Osiris	Aide demandée	Aide plafonnée	dont Etat	dont FEADER	Avis du comité
DE CADEVILLE Anne	44 PLESSE	RPDL0805 17 DA052 0009	14 418,36 €	14 418,36 €	3 604,59 €	10 813,77 €	Favorable
GF DES MARCHAIS	49 BELLEVIGNE EN LAYON	RPDL0805 17 DA052 0010	13 571,60 €	10 950,00 €	2 737,50 €	8 212,50 €	Favorable
GF DE PAIL	53 AVERTON	RPDL0805 17 DA052 0011	18 664,80 €	18 664,80 €	4 666,20 €	13 998,60 €	Favorable
DE LABBEY Marie-Noël	72 AVEZE	RPDL0805 17 DA052 0012	12 897,74 €	10 725,27 €	2 681,32 €	8 043,95 €	Favorable
				54 758,43 €	13 689,61 €	41 068,82 €	

La Forêt bouge

Accroître la mobilisation de bois par l'information et par
des services aux propriétaires forestiers

Pays de la Loire
Point d'étape — 14 décembre 2017



Le groupe opérationnel

▀ DRAAF

▀ Le CNPF

▀ Fransylva Pays de la Loire

▀ Atlanbois



Ouverture du site

@Forêt
BOUGE

- Ouverture du site mi-décembre 2017
- Lancement officiel début 2018
(stratégie de communication à préciser
par COPIL national 21 décembre 2017)



CNPF

Changement de referent CRPF

@Forêt
BOUGE

- Départ du chargé de mission Benoit Méheux (8 décembre 2017)
- Arrivée d'une ingénieure forestière chargée de mission au 1^{er} février 2018



CNPF

Rappel calendrier



- **Mars 2016**
Présentation de « Bois d'Auvergne » au comité de suivi opérationnel
- **Avril 2016**
1^{er} COPIL en Pays de la Loire
- **Mai 2016**
2^{ème} COPIL
- **Avril 2017**
3^{ème} COPIL (retard sur ouverture du site)
- **Mai 2017**
Présentation aux référents MAA et CRPF du site pour lancement national prévu fin 2017
- **De septembre à décembre 2017**
Test du guichet régional Pays de la Loire avant ouverture nationale
- **Mi décembre 2017**
Migration du site pour ouverture de tous les guichets régionaux



Travail réalisé



- Publication de pages « généralistes » (présentation de la forêt, acteurs, réglementation, etc.)
- Prix des bois = Prix de la revue *Forêts de France* (autorisation Fransylva national)
- Réglementation = mise à disposition des formulaires en cours (pas de déclaration en ligne)
- Annuaire des professionnels = inciter et aider les professionnels à s'inscrire
- « Charte d'intégration des professionnels » (demande Ministère) = début 2018



Bilan



Site La Forêt bouge — Pays de la Loire prêt

Contenus minimum → A étoffer

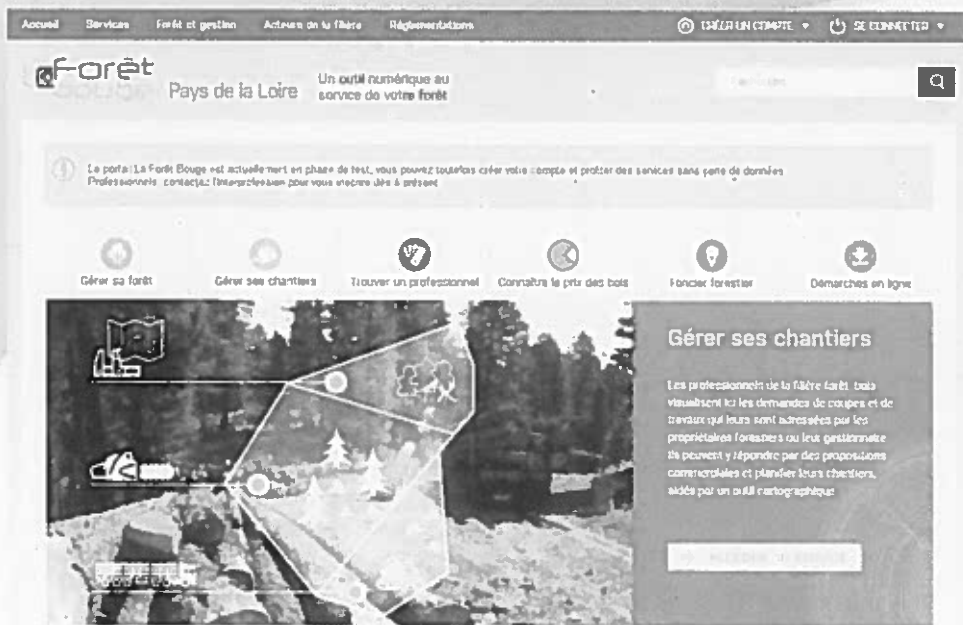
→ Prévoir une présentation en COPIL LFB ou CRFB en février-mars



The screenshot shows the website interface for 'La Forêt bouge'. At the top, there is a navigation bar with the logo 'La Forêt bouge' and the tagline 'Un outil numérique au service de votre forêt'. To the right of the logo, there are links for 'ACCÈS EN COPIL' and 'SE CONNECTER'. Below the navigation bar is a large video player with a play button and the text 'Découvrir La Forêt bouge en vidéo'. The main content area is divided into two columns. The left column is titled 'VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN BOIS, D'UNE FORÊT' and features a search bar and a section titled 'FAITES BOUGER VOTRE FORÊT DURABLEMENT' with three sub-sections: 'Découvrir vos bois', 'Connaître les prix des bois et les intervenants près de chez vous', and 'Vendre et acheter de la forêt'. The right column is titled 'VOUS ÊTES PROFESSIONNEL' and features a list of services: 'Augmenter votre visibilité', 'Maximiser vos chances de production', and 'Faciliter votre réglementation'. At the bottom of the page, there is a footer with links for 'CONTACT', 'MENTIONS LÉGALES', and 'PLAN DU SITE'. Below the footer are several logos, including 'ABRI', 'CNPF', 'FRANSYLIA', 'ICN', 'FBR', and another 'CNPF' logo. On the right side of the footer, there is a logo for the 'MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION'.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



Actualités > TOUTES LES ACTUS > TOUTS LES DOCUMENTS

Agenda > TOUT L'AGENDA



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION





Pays de la Loire Un outil numérique au service de votre forêt

Recherche

Services

Accueil - Services - Gérer sa forêt - Créer et visualiser mes propriétés

- Gérer ses chantiers
- Trouver un professionnel
- Connaitre le prix des bois
- Fonder forêster
- Démarches en ligne

Le portail La Forêt Bois est actuellement en phase de test. Vous pouvez toujours créer votre compte et profiter des services sans perte de données. Professionnels, contactez Interprofession pour votre machine dès à présent.

Créer et visualiser mes propriétés

Création d'un compte "Propriétaire"

La [] sur le portail vous permet de stocker les données relatives à vos propriétés (parcelles, plantements, interventions) et de vous mettre facilement en relation avec les professionnels de La Forêt Bois.

Diagnostic rapide d'une parcelle

Le diagnostic rapide vous permet de connaître des informations locales sur les parcelles en fonction de leur situation. Les données renseignées peuvent évoluer.

